

Recommandation du Parlement européen au Conseil sur les priorités de l'UE pour la 63^e session de l'Assemblée générale de l'ONU

2008/2111(INI) - 17/04/2008 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la 63^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies.

CONTENU : conformément à l'article 114, par. 1, du règlement intérieur du Parlement européen, M. Alexander **LAMBSDORFF** (ALDE, DE) et Annemie **NEYTS-UYTTEBROECK** (ALDE, BE) proposent un projet de recommandation au Conseil au nom du groupe ALDE relativement à la 63^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Ce projet de recommandation appelle le Conseil à :

- **renforcer la visibilité de l'UE au sein de l'Organisation des Nations unies** : il est demandé que les priorités politiques de l'Union pour la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU fassent l'objet d'un débat large et approfondi à Bruxelles et soient clairement exposées dans une position officielle du Conseil. Cette position devrait être considérée par les représentations permanentes à New York comme une plateforme politique contraignante, et comme base aux négociations avec des pays tiers. Le projet de recommandation presse également le Conseil d'étudier en profondeur les conséquences du traité de Lisbonne sur la future représentation de l'UE aux Nations unies et appelle les États membres à s'engager clairement à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'Union jouisse d'une visibilité et d'une autorité adéquates à l'intérieur des organes de l'ONU;
- **contribuer à la réforme de l'Organisation des Nations unies** : la recommandation invite le Conseil, la Commission et les États membres à insister pour l'élaboration de critères d'appartenance en vue de l'élection au Conseil des droits de l'homme (CDH) des Nations unies. Dans l'attente de cette réforme, la recommandation plaide pour que cette règle soit appliquée afin de définir le soutien que les États membres de l'UE accordent aux pays candidats au sein du CDH. Le projet de recommandation souligne la **nécessité pour l'UE de parler d'une seule voix pour répondre aux problèmes liés aux droits de l'homme**, tout en insistant sur le fait qu'il est important que chaque État membre fasse entendre la position de l'UE afin de lui donner plus de poids.

Le projet de recommandation demande au Conseil de soutenir le travail de la commission de consolidation de la paix des Nations Unies en attirant l'attention sur toutes les lacunes qui menacent de saper la paix. Il demande enfin aux États membres de faire preuve de **plus de cohésion** quant à leur position sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU.